

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Bernard COUDRIAU |

Était absent :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - Mme. Karine PAVIZA |
|----------------------------|-----------------------------|

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC CURAGE DE LA LAGUNE DES FONTENELLES –
COMMUNE DU BIGNON**

Dans le cadre des travaux de la STEP des Fontenelles au Bignon, les lagunes seront transformées en bassins d'infiltration. Pour cela, il est nécessaire de curer ces 3 lagunes.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 1^{er} septembre 2023 une consultation pour un marché de travaux en conception réalisation pour le curage des lagunes de la station de traitement des eaux usées des Fontenelles au Bignon, selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 20 octobre 2023 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 1.

Les critères de jugements des offres étaient : 40% prix des prestations ; 40% valeur technique de l'offre, 20% délais.

L'offre de l'entreprise SAUR d'un montant estimatif de 102 705 € HT, étant la mieux-disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres.

Il est proposé au bureau d'attribuer le marché de travaux en conception réalisation pour le curage des lagunes de la station de traitement des eaux usées des Fontenelles au Bignon à l'entreprise SAUR, sise 80 avenue des Noelles, 44504 La Baule pour un montant estimatif de 102 705 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000€ HT pour les marchés de travaux ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20231206-DE216_B051223-DE

S'LO

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux en conception réalisation pour le curage des lagunes de la station de traitement des eaux usées des Fontenelles au Bignon à l'entreprise SAUR, sise 80 avenue des Noelles, 44504 La Baule pour un montant estimatif de 102 705 € HT

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE216-B051223

Publié sur le site internet le : 07/12/23

Fait à La Chevrolière, le 5 décembre 2023,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 06/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté